



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Guyancourt, le 04 septembre 2018

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines

CHSCTD des Yvelines

à

Mesdames et messieurs les Proviseurs des lycées publics
Mesdames et messieurs les Principaux des collèges publics
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et messieurs les personnels enseignants, d'éducation, et d'orientation
Mesdames et messieurs les personnels administratifs, sociaux, et de santé



Secrétariat Général

Affaire suivie par :
Karine Caussade-Yborra
Chargée de missions Juriste

Téléphone
01.39.23.60.85
Mél : karine.caussade-yborra
@ac-versailles.fr

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex

Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00



Objet : Bilan, perspectives et compétences du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail départemental (CHSCTD)

Références :

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié.
Circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application.

La prévention des risques professionnels, la santé, la sécurité des personnels et leur bien-être sont des problématiques partagées quels que soient nos métiers. Elles sont ainsi au cœur des politiques académiques, dans le cadre du projet 2020 et du programme annuel académique de prévention des risques.

Aussi, je souhaite ci-après vous présenter un rapide bilan des actions qui ont été menées au niveau départemental lors de l'année scolaire 2017/2018 et préciser pour l'année à venir les perspectives qui sont les nôtres dans le département.

Fort conscient de l'importance que nous attachons au dispositif du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail départemental (CHSCTD), j'ai souhaité consolider l'organisation administrative et procédé ainsi au recrutement d'un conseiller de prévention départemental, constituant ainsi un pôle de 3 conseillers de prévention départementaux.

À mes côtés, l'équipe du Secrétaire général a également été élargie avec le recrutement d'une chargée de mission pour l'organisation administrative et l'expertise à apporter au sein du comité.

Par ailleurs selon un programme qui a été élaboré conjointement avec les organisations syndicales, le rythme des rencontres du département a été de 3 réunions CHSCTD sur l'année.



2/3

L'implication des membres du comité a été sollicitée à l'occasion de 5 GT qui ont amené à réfléchir aux thèmes suivants :

- Le « stress au travail » avec un document présenté et réalisé par Mesdames Isabelle Le Bot, psychologue du travail, et Isabelle NOUGAREDE-DUVIVIER, conseillère de prévention départementale (ce thème a été choisi cette année pour l'organisation des visites d'établissement),
- La « communication autour des travaux dans les établissements scolaires »,
- La « gestion d'un épisode de canicule » : un expert météo France et un commandant du SDIS sont intervenus sur le sujet.

Plusieurs visites d'établissements ont été menées par une délégation du comité (école maternelle V. Hugo aux Mureaux, collège G. Brassens à Saint-Arnoult-en-Yvelines et lycée professionnel Jean Perrin à Saint-Cyr l'Ecole).

L'organisation des visites d'établissement a été modifiée afin de permettre une concertation des membres sur place à l'issue de la visite ainsi qu'un bilan partagé avec l'équipe de direction.

Ces visites ont donné lieu à l'élaboration de comptes rendus, présentés en CHSCTD et transmis aux établissements. Un accompagnement des établissements ont également été proposés pour la mise en place de projets et des courriers de saisine des collectivités territoriales ont été envoyés.

Dans la continuité de ces visites, le comité a décidé de réaliser une nouvelle visite l'année suivante, permettant de vérifier le suivi des préconisations du comité.

Je vous informe par ailleurs que l'ensemble des conseillers de prévention départementaux ont engagé à ma demande à plusieurs démarches :

- ✓ Un travail de fond, bassin par bassin, par des interventions dans les écoles et l'organisation d'une « chasse aux risques »,
- ✓ La réalisation d'un document de synthèse des fiches SST,
- ✓ La formation de l'ensemble des assistants de prévention dans toutes les circonscriptions et leur sensibilisation au DUERP soit, pour le premier degré, 45 personnels formés (conseiller pédagogique circonscription, directeur ou coordonnateur de réseau),
- ✓ La formation sur les risques majeurs, la réalisation des PPMS et des exercices afférents organisés en interservices sur le département (préfecture, pompiers, gendarmerie, police nationale...) et en coordination avec le niveau académique et ministériel. Cette année, ils ont pu mobiliser jusqu'à 130.000 personnes en même temps,
- ✓ La mise en œuvre d'une expérimentation pilote en lien avec la DGESCO visant à développer une culture partagée de la sécurité avec les personnels de 28 communes volontaires (formations et exercices PPMS conjoints),
- ✓ Dans le cadre du partenariat avec les pompiers des Yvelines, la distribution d'équipements de protection individuelle contre le risque chimique (5.000 paires de lunettes et 500 combinaisons),
- ✓ La mise en place d'une formation de 4 jours sur la sécurité au sens large dans la formation statutaire des nouveaux directeurs.

Monsieur le Secrétaire général et moi-même avons considéré qu'il nous fallait davantage formaliser nos procédures et développer nos productions. Aussi, j'ai le plaisir de vous informer ci-dessous des documents et procédures produits cette année par les membres du personnel qui se sont aussi engagés, auprès de l'administration :

- 2 fiches pratiques :
 - « Compréhension et gestion d'un épisode caniculaire »
 - « Communication autour des travaux dans les établissements scolaires ».

Ces fiches ont vocation à aider les personnels de l'Education nationale en fonction dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs, à mieux appréhender ces questions et leurs conséquences sur le cadre de vie professionnel.



3/3

- un document relatif aux « dispositifs de santé et de sécurité des personnels » adapté à partir du modèle académique,
- les comptes rendus et relevés de conclusion des instances ;
- un logo CHSCTD, créé pour le département des Yvelines, permettant l'identification de l'instance,
- un document de synthèse d'analyse des registres « santé et sécurité au travail » des EPLE,
- l'actualisation du DUERP du site administratif de Guyancourt.

Les premiers documents sont joints en annexe 1, 2 et 3 ci-après. Les autres documents sont à disposition auprès de la secrétaire de l'instance ou sur le site de la DSDEN 78.

Je vous invite à consulter sur le site les éléments produits et vous remercie de veiller à leur diffusion auprès de tous les personnels, y compris par voie d'affichage.

Je souhaite vous rappeler également les modalités de saisine ainsi que les missions et compétences du CHSCT que vous trouverez en annexe 4.

Cette activité fait de notre département un département reconnu qui s'est vu attribuer 68 boucliers de la résilience, délivrés à des écoles, collèges, lycées, circonscriptions et sites administratifs (dont la DSDEN78 et le rectorat de Versailles) le 29 mai dernier.

Je tiens à partager avec vous ce succès dans la mise en œuvre des PPMS, ce qui place le département des Yvelines à la première place (pour mémoire, 37 établissements avaient été récompensés en 2017).

Enfin, je vous rappelle que les consignes de sécurité qui vous ont été transmises doivent être scrupuleusement appliquées (communiquer son numéro de portable, vérifier que les listes sont complétées et à jour à chaque rentrée scolaire...), afin de ne pas engager votre responsabilité en cas de risque majeur.

Je vous demande, par conséquent, d'assurer la diffusion de ces informations la plus large possible auprès des personnels placés sous votre autorité hiérarchique.

Serge CLEMENT

Annexes jointes :

- Annexe 1 : Fiche pratique « Compréhension et gestion d'un épisode caniculaire »
- Annexe 2 : Fiche pratique « Communication autour des travaux dans les établissements scolaires ».
- Annexe 3 : « Dispositifs de santé et de sécurité des personnels »
- Annexe 4 : « Modalités de saisine, missions et composition du CHSCTD »